

**RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ
ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES
CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT**
Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023



TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction	2
II.	Mesures de prévention et de réduction des risques.....	3
III.	Notre entreprise	3
IV.	Politiques et processus de diligence raisonnable	5
V.	Risques de travail forcé et de travail des enfants.....	6
VI.	Mesures de remédiation.....	7
VII.	Formation donnée aux employés	7
VIII.	Évaluation de l'efficacité.....	8
IX.	Approbation et attestation	8

I. INTRODUCTION

Le présent rapport a été préparé pour le compte de Les Brasseurs du Nord inc. (la « **Société** ») conformément au paragraphe 11(1) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, L.C. 2023, ch. 9 (la « **Loi** »). Lorsqu'utilisés au présent rapport, les termes « **travail forcé** » et « **travail des enfants** » ont le sens qui leur est donné par la Loi.

Tel qu'exigé par la Loi, ce rapport présente les mesures que la Société a pris au cours de l'exercice financier clos le 31 décembre 2023 (la « **Période de référence** » ou le « **Dernier exercice financier** ») afin de prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants (aussi nommé « **esclavage moderne** »), à quelconque étape de la production, au Canada ou ailleurs, de marchandises par la Société ou de leur importation au Canada.

Dans le présent rapport, à moins d'incompatibilité avec le contexte, les termes « **nous** », « **nos** », « **notre** », « **Société** », « **Les Brasseurs du Nord inc.** » et « **Boréale** » réfèrent collectivement à Les Brasseurs du Nord inc. Selon que le contexte l'exige, le singulier comprend le pluriel, le masculin comprend le féminin et inversement.

Le présent rapport ne constitue pas une version révisée d'un rapport déjà présenté à l'égard de l'exercice de la Société terminé le 31 décembre 2023.

II. MESURES DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES RISQUES

En vue de prévenir et de réduire les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d’approvisionnement, nous avons, au cours de la Période de référence, pris les mesures suivantes :

- élaboration et mise en œuvre d’une méthode d’évaluation des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans nos chaînes d’approvisionnement;
- identification des secteurs d’activités qui comportent un risque élevé d’esclavage moderne;
- établissement des priorités afin de concentrer les efforts de diligence raisonnable sur les risques les plus graves d’esclavage moderne;
- recensement de nos fournisseurs importants et début de l’analyse de nos activités et de nos chaînes d’approvisionnement;
- élaboration d’un projet de Code de conduite destiné à nos fournisseurs spécifiant nos exigences en matière de normes éthique et de conduite professionnelle; et
- initiation de démarches, lors de la signature de nouveaux contrats avec nos fournisseurs actuels et futurs, afin de détecter et interdire tout risque de recours à l’esclavage moderne dans leurs activités et chaînes d’approvisionnement.

III. NOTRE ENTREPRISE

Structure et activités

Les Brasseurs du Nord inc. est une société régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) dont le siège est situé à Blainville, au Québec.

La Société est également coactionnaire au sein de Breuvages Shape inc. (« **Shape** »), une société constituée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) dont le siège est situé à Montréal. Bien que Shape produise et vende des marchandises au Canada, elle ne se qualifie pas à titre d’entité au sens de la Loi, et n’est donc pas tenue de produire un rapport conformément à celle-ci.

Une grande partie de nos activités est exercée dans le domaine brassicole. La grande majorité de nos bières est brassée à notre usine située à Blainville et à notre brasserie située à Montréal. À

ce titre, Les Brasseurs du Nord inc. est le plus important producteur de bières de micro-brasserie au Québec.

La commercialisation de nos produits s'effectue intégralement à partir de nos bureaux de Blainville. C'est d'ailleurs à cet endroit que notre équipe de vente ainsi que notre équipe de soutien à la clientèle opèrent. La distribution de nos bières Boréale s'effectue à partir de notre usine de Blainville et de notre centre de distribution situé à Québec, avec l'aide de distributeurs externes pour les régions les plus éloignées. La majorité de nos ventes s'effectue au Québec et une faible quantité de nos produits est exportée vers les États-Unis et l'Europe par l'intermédiaire d'un distributeur situé au Québec. De plus, nous vendons et distribuons des cidres alcoolisés produits au Québec et des bières produites en Ontario par nos partenaires.

En outre, nous œuvrons accessoirement dans les secteurs de la restauration et du commerce de détail. Nous exploitons, dans la grande région de Montréal, une salle de dégustation et un pub. Nos produits promotionnels, notamment des verres et des vêtements avec notre logo, sont disponibles à ces deux places d'affaires ainsi que sur notre boutique en ligne.

Notre Vision

Chez Les Brasseurs du Nord inc., notre mission a toujours été et sera toujours de brasser et d'offrir des bières naturelles et goûteuses de qualité supérieure aux amateurs de bières québécoises. Le succès de notre entreprise est attribuable à nos employés qui mettent à profit leur passion et leur savoir-faire afin de concrétiser la raison d'être et les valeurs des Brasseurs du Nord inc., en particulier l'authenticité, l'innovation, l'intégrité et le respect de l'environnement et des droits humains.

Nous nous efforçons d'exercer nos activités de manière éthique, responsable et transparente sur les plans social, environnemental et de gouvernance.

Chaînes d'approvisionnement

La stratégie d'approvisionnement de la Société repose sur l'établissement et le maintien de relations à long terme avec ses fournisseurs. Nous privilégions l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux.

La chaîne d'approvisionnement de la Société se compose principalement de fournisseurs de matières premières telles que le malt, le houblon, les levures et l'eau, de fournisseurs de matériel d'emballage ainsi que de fournisseurs de services. Outre notamment certaines variétés de

houblon provenant d'Europe, la grande majorité des matières premières nécessaires à la fabrication de nos bières et à leur emballage provient du Canada et des États-Unis.

Les services informatiques, de marketing, de consultation et d'entretien sont prodigués par des fournisseurs situés au Québec. Les produits énergétiques et l'électricité sont approvisionnés auprès de fournisseurs situés au Canada.

Au moment de la rédaction de ce rapport, nous n'avons pas réalisé d'analyse spécifique concernant notre chaîne d'approvisionnement en produits promotionnels. Nous avons plutôt choisi de concentrer nos efforts de diligence raisonnable sur nos fournisseurs directs de services et de produits qui sont essentiels à nos activités.

IV. POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Normes de conduites au sein de notre organisation

Chez Les Brasseurs du Nord inc., nous avons à cœur d'offrir à nos employés un environnement de travail stimulant, inclusif, respectueux, équitable et sécuritaire. Nous exigeons de tous nos employés, consultants, dirigeants et membres du conseil d'administration qu'ils adoptent une conduite respectueuse, intègre, transparente, honnête et professionnelle, tant dans les rapports entretenus avec leurs collègues que les rapports avec notre clientèle, nos fournisseurs, nos consultants, nos sous-contractants et nos partenaires d'affaires.

Lors de leur embauche, nous remettons à tous nos employés de bureaux et de nos équipes de vente un *Manuel des employés* énonçant la ligne de pensées et les principes de bonne gestion nous guidant. Le manuel vise à informer nos employés de leurs conditions de travail, des politiques de l'entreprise ainsi que des ressources mises à leurs dispositions. De plus, le Manuel des employés énonce quelques règles de conduite applicables à tous les membres de l'équipe. Les politiques applicables aux employés d'usine sont présentées par le gestionnaire de l'usine.

Nous faisons tout en notre pouvoir afin d'offrir à nos employés un milieu de travail sécuritaire, non-discriminatoire, exempt de harcèlement et respectueux de leurs droits humains. C'est pourquoi nous avons mis en place une politique de dénonciation du harcèlement et qu'un formulaire général pour tout autre type de dénonciation est mis à leur disposition. Nous veillons à ce que toute personne faisant une dénonciation de bonne foi soit protégée contre toutes représailles qui pourraient en découler.

Conduite des fournisseurs

La Société reconnaît l'importance de veiller à ce que ses fournisseurs adoptent une conduite éthique et des pratiques commerciales socialement et environnementalement responsables. Les

Brasseurs du Nord inc. ne tolère aucune violation des droits de la personne, notamment l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un code de conduite destiné à nos fournisseurs qui stipulera nos attentes et exigences en matière sociale, environnementale et de gouvernance. Le code de conduite contiendra, notamment, mais non limitativement, des clauses obligeant nos fournisseurs à se conformer aux lois applicables et interdisant le recours au travail forcé, à l'esclavage, à la traite de personnes et au travail des enfants dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement. Tous les fournisseurs de Les Brasseurs du Nord inc. devront se conformer à ce code et ils seront tenus d'exiger que leurs partenaires, leurs fournisseurs, leur personnel et leurs sous-contractants se conduisent dans le respect des normes qui y sont énoncées. Ces exigences seront progressivement intégrées aux contrats des fournisseurs de la Société en y astreignant ses nouveaux fournisseurs et ses fournisseurs existants lors de leur renouvellement contractuel, à l'exception de ceux ayant déposé un rapport récent en vertu de la Loi.

V. RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS

Au sein de notre organisation

Les Brasseurs du Nord inc. estime que le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de sa propre organisation est faible. Notre processus de recrutement et d'embauche est conforme aux lois applicables au Québec et au Canada, d'où l'entièreté de nos effectifs est recrutée. Les conditions de travail offertes à nos employés respectent les dispositions de la *Loi sur les normes du travail* (Québec). De plus, nous respectons le droit constitutionnel à la liberté d'association dont bénéficient nos employés. À ce titre, Les Brasseurs du Nord inc. n'entrave d'aucune manière l'exercice de ce droit par ses employés.

Au sein de nos chaînes d'approvisionnement

Chez Les Brasseurs du Nord inc., nous considérons primordial de veiller à réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement. Dans le but d'atténuer le plus possible les risques de travail forcé et de travail des enfants, nous avons choisi de concentrer nos efforts de diligence raisonnable sur les parties de nos chaînes d'approvisionnement essentielles à nos activités, plus particulièrement sur nos fournisseurs importants de premier niveau.

Au cours de la Période de référence, nous avons entamé une analyse préliminaire de nos fournisseurs directs importants fondée sur les critères d'évaluation des risques suivants : (i) le pays ou les régions où nos fournisseurs exercent leurs activités, et (ii) les secteurs d'activités de nos fournisseurs.

Les résultats de l'analyse préliminaire nous indiquent que 84 % de nos fournisseurs présentent un risque faible de travail forcé et de travail des enfants. Il s'agit de nos fournisseurs exerçant leurs activités au Canada ou aux États-Unis, dont les secteurs d'activités présentent un risque faible. Toutefois, 16 % de nos fournisseurs importants présentent un risque plus tangible d'esclavage moderne, soit les fournisseurs de produits agricoles, bien qu'ils exercent leurs activités dans des pays et régions à risque faible, notamment le Canada, les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni, le tout selon les qualifications du *Responsible Sourcing Tool*¹.

Les Brasseurs du Nord inc. envisage l'instauration d'un processus de surveillance accrue de ses fournisseurs qu'elle considère comme présentant un risque modéré ou élevé de recours à l'esclavage moderne.

D'ici la fin de l'exercice financier en cours, nous avons l'intention d'approfondir notre analyse des risques au sein de nos chaînes d'approvisionnement en plus de l'étendre à nos fournisseurs indirects.

VI. MESURES DE REMÉDIATION

Jusqu'à présent, l'analyse de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement n'a révélé aucune situation où le travail forcé ou le travail des enfants est réellement ou probablement utilisé. En conséquence, Les Brasseurs du Nord inc. n'a pas eu à mettre en place des mesures de remédiation relatives au travail forcé et au travail des enfants ni de mesure de remédiation en cas de perte de revenus pour les familles vulnérables n'a été mise en place.

Advenant une telle découverte, Les Brasseurs du Nord inc. prendra les mesures qu'elle jugera appropriées afin d'éliminer l'utilisation de l'esclavage moderne au sein de ses chaînes d'approvisionnement et d'y remédier. Selon la gravité de la situation, Les Brasseurs du Nord inc. évaluera s'il est opportun de poursuivre sa relation d'affaires avec ce fournisseur et si des mesures de remédiation en cas de perte de revenus pour les familles vulnérables s'avèrent requises.

VII. FORMATION DONNÉE AUX EMPLOYÉS

Au moment de la rédaction de ce rapport, Les Brasseurs du Nord inc. n'offre aucune formation à son personnel visant à les informer des valeurs prônées par l'entreprise et de ses exigences en matière d'éthique et de conduite professionnelle. Nous envisageons mettre en place une

¹ Rendu accessible par le fruit d'une collaboration entre le Département d'État américain et l'organisme non-gouvernemental de protection des droits des travailleurs Vérité.

formation obligatoire à tout notre personnel, incluant nos cadres et dirigeants, laquelle traitera notamment de la question de l'esclavage moderne.

De plus, nous envisageons adapter le Manuel des employés pour y inclure une section visant à sensibiliser notre personnel au travail forcé et au travail des enfants.

VIII. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

À ce jour, aucune mesure visant à évaluer l'efficacité de notre processus de prévention et de réduction des risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement n'a été mise en place. Toutefois, les mesures et politiques de Les Brasseurs du Nord inc. relatives au travail forcé et au travail des enfants, notamment l'élaboration et la mise en œuvre du code de conduite des fournisseurs de la Société, feront l'objet de révisions et de mises à jour périodiques.

IX. APPROBATION ET ATTESTATION

Le conseil d'administration de la Société a approuvé le présent Rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au sous-alinéa (4)a) de l'article 11 de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, le soussigné atteste que le conseil d'administration de la Société a examiné les renseignements contenus au présent Rapport. À sa connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, le soussigné atteste que le contenu du présent Rapport est véridique, exact et complet à tous égards importants, aux fins de la Loi, pour l'exercice financier indiqué ci-dessus

J'ai le pouvoir de lier Les Brasseurs du Nord inc.,

Par :


Daniel Tremblay
Président du conseil d'administration
Le 29 mai 2024